

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 22.556.311 dinars et une somme distribuable négative de la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 de 8.264 dinars.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 17 avril 2026

Samir Labidi

BILAN
AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
ACTIF				
<hr/>				
Portefeuille-titres	3.1	17 018 120	2 487 397	8 256 947
- Actions et droits rattachés		15 938 802	2 487 397	7 742 876
- Titres OPCVM		1 079 318	-	514 071
Placements monétaires et disponibilités		5 538 191	1 459 966	2 112 874
-Placements monétaires	3.2	2 501 398	-	2 101 485
-Placements à terme		-	1 458 685	-
-Disponibilités		3 036 793	1 281	11 389
Débiteurs divers		-	-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>22 556 311</u>	<u>3 947 363</u>	<u>10 369 821</u>
PASSIF				
<hr/>				
Opérateurs créditeurs	3.3	56 508	12 793	30 139
Autres créditeurs divers	3.4	666 408	31 075	20 437
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>722 916</u>	<u>43 868</u>	<u>50 576</u>
ACTIF NET				
<hr/>				
Capital		21 045 193	3 767 992	9 902 257
Capital en nominal	3.5	12 623 300	2 935 300	6 608 900
-Capital début de période		6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Émission en nominal		8 054 400	861 000	6 961 000
-Rachat en nominal		(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
Sommes non distribuables	3.6	8 421 893	832 692	3 293 357
Sommes distribuables		788 202	135 503	416 988
- Sommes distribuables de la période	3.7	(8 264)	(3 669)	416 977
-Sommes distribuables de l'exercice clos		796 434	139 165	-
-Report à nouveau		32	7	11
<u>ACTIF NET</u>		<u>21 833 395</u>	<u>3 903 495</u>	<u>10 319 245</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>22 556 311</u>	<u>3 947 363</u>	<u>10 369 821</u>

SICAV BNA
ETAT DE RESULTAT
AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.1	-	-	191 323
- Dividendes des actions		-	-	191 323
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	70 674	24 651	98 682
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>70 674</u>	<u>24 651</u>	<u>290 005</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(56 508)	(12 793)	(72 525)
<u>Revenus nets des placements</u>		<u>14 166</u>	<u>11 858</u>	<u>217 480</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(17 977)	(14 742)	(61 645)
<u>Résultat d'exploitation</u>	-	<u>(3 811)</u>	<u>(2 884)</u>	<u>155 835</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 453)	(785)	261 142
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>(8 264)</u>	<u>(3 669)</u>	<u>416 977</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 453	785	(261 142)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 529 687	287 055	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		540	26 512	449 087
Frais de négociation de titres		(23 109)	(387)	(22 569)
<u>Résultat non distribuable</u>		<u>1 507 118</u>	<u>313 180</u>	<u>1 099 235</u>
<u>Résultat net de la période</u>		<u>1 503 307</u>	<u>310 296</u>	<u>1 255 070</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2026**

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 503 307	310 296	1 255 070
Résultat d'exploitation	(3 811)	(2 884)	155 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 529 687	287 055	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	540	26 512	449 087
Frais de négociation de titres	(23 109)	(387)	(22 569)
Distribution de dividendes	-	-	(105 791)
Transactions sur le capital	10 010 843	871 667	6 448 434
Souscriptions :	13 473 110	1 075 574	10 140 413
- Capital	8 054 400	861 000	6 961 000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 916 429	174 348	2 806 825
- Régularisation des sommes distribuables	502 281	40 226	372 588
Rachats :	(3 462 267)	(203 907)	(3 691 979)
- Capital	(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 295 010)	(39 170)	(997 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(127 257)	(7 637)	(111 446)
Variation de l'actif net	11 514 150	1 181 963	7 597 713
Actif net			
En début de période	10 319 245	2 721 532	2 721 532
En fin de période	21 833 395	3 903 495	10 319 245
Nombre d'actions			
En début de période	66 089	22 314	22 314
En fin de période	126 233	29 353	66 089
Valeur liquidative			
En début de période	156,141	121,965	121,965
En fin de période	172,961	132,984	156,141
Taux de rendement	10,77%	9,03%	31,91%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

5. Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développées dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6. Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV BNA sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisiti on	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			13 223 974	15 938 781	73,01%	
AMEN BANK	TN0003400058	10 000	545 820	602 990	2,76%	0,029%
ARTES	TN0007300015	20 000	235 880	259 240	1,19%	0,052%
ATL	TN0004700100	102 000	546 161	830 688	3,80%	0,314%
ATTIJ BANK	TN0001600154	25 000	1 518 670	1 829 225	8,38%	0,050%
BIAT	TN0001800457	14 825	1 718 656	2 102 170	9,63%	0,036%
BNA	TN0003100609	111 348	1 349 323	1 649 287	7,55%	0,174%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	30 000	99 100	98 040	0,45%	0,034%
BT	TN0002200053	70 000	486 679	470 330	2,15%	0,026%
CARTAGECEMEN T	TN0007400013	200 000	369 250	387 800	1,78%	0,058%
CIL	TN0004200853	19 322	597 525	646 572	2,96%	0,276%
CITYCARS	TN0007550015	10 000	189 768	229 310	1,05%	0,056%
DELICE HOLDING	TN0007670011	22 500	229 000	361 958	1,66%	0,020%
LANDOR	TN0007510019	20 000	308 000	311 860	1,43%	0,145%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	20 846	133 235	179 088	0,82%	0,083%
MPBS(AA)	TN0007620016	25 000	200 651	202 525	0,93%	0,581%
POULINA	TN0005700018	30 000	565 325	684 540	3,14%	0,017%
SAH	TN0007610017	25 000	310 298	340 875	1,56%	0,030%
SFBT	TN0001100254	70 000	858 087	1 004 220	4,60%	0,026%
SMART	TNQPQXRODTH8	14 620	257 340	289 286	1,32%	0,144%
SOTRAPIL	TN0006660013	20 761	336 754	585 958	2,68%	0,502%
SOTUMAG	TN0006580013	47 422	260 902	472 750	2,17%	0,359%
SPDIT	TN0001400704	20 000	254 000	282 460	1,29%	0,071%
STA	TNNGTFLC2986	10 000	436 947	607 050	2,78%	0,500%
STAR	TN0006060016	12 034	677 076	771 825	3,54%	0,120%
STB	TN0002600955	50 000	202 000	210 750	0,97%	0,032%
TUNISRE	TN0007380017	30 000	404 529	401 100	1,84%	0,150%
UNIMED	TN0007720014	15 000	133 000	126 885	0,58%	0,047%

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Droits :			3	21	0,00%	
- ABDA381/27	-	4	1	19	0,00%	0,000%
- TRDA1/15	-	3	2	2	0,00%	0,000%
Titres OPCVM :			1 062 234	1 079 318	4,94%	
POS	TN0003100617	9 779	1 062 234	1 079 318	4,94%	
Total en Dinars			14 286 211	17 018 120	77,95%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de L'actif
Certificats de dépôts		499 114	499 468	2,21%
Certificat de dépôt BNA au 06/04/26 (Taux T+1% 10 jours)	TN7KIYR34SC2	499 114	499 468	2,21%
Créance sur opération de pension livrée		1 999 989	2 001 930	8,88%
P.L AMEN BANK au 06/04/26 (Taux de 6,99 % 10 jours) 1 000 BTA 9,87% ;Janvier 2032		1 999 989	2 001 930	8,88%
Total en Dinars		2 499 103	2 501 398	11,09%

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	56 215	12 500	29 839
Dépositaire (BNA)	293	293	300
Total en Dinars	56 508	12 793	30 139

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Jetons de présence	4 115	4 115	121
Commissaire aux comptes	12 242	10 722	9 520
Conseil du Marché Financier (CMF)	1 794	332	955
Autres (*)	648 257	15 906	9 841
Total en Dinars	666 408	31 075	20 437

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Nombre de titres	66 089	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	103	121	121
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	8 054 400	861 000	6 961 000
-Nombre de titres	80 544	8 610	69 610
-Nombre D'Actionnaires Entrant	55	3	16
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(2 040 000)	(157 100)	(2 583 500)
-Nombre de titres	(20 400)	(1 571)	(25 835)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(6)	-	(34)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	12 623 300	2 935 300	6 608 900
-Nombre de titres	126 233	29 353	66 089
-Nombre d'actionnaires	152	124	103

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Sommes non distribuables de la période	5 128 536	448 358	2 909 027
Résultat non distribuable de la période	1 507 118	313 180	1 099 235
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 529 687	287 055	672 717
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	540	26 512	449 087

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Frais de négociation de titres	(23 109)	(387)	(22 569)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	4 916 429	174 348	2 806 825
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(1 295 010)	(39 170)	(997 033)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3 293 357	384 334	384 330
Total en Dinars	8 421 893	832 692	3 293 357

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	(3 811)	(2 884)	155 835
Régularisation lors des souscriptions d'actions	(5 910)	(973)	372 588
Régularisation lors des rachats d'actions	1 457	188	(111 446)
Total en Dinars	(8 264)	(3 669)	416 977

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes des actions	-	-	191 323
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Total en Dinars	-	-	191 323

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du compte placement à terme BNA	-	24 610	73 121
Revenus du compte bancaire BNA	12 212	41	637
Revenus des certificats de dépôts	38 900	-	12 787
Revenus des prises en pension	19 562	-	12 137
Total en Dinars	70 674	24 651	98 682

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du Gestionnaire	56 215	12 500	71 335
Rémunération du Dépositaire	293	293	1 190
Total en Dinars	56 508	12 793	72 525

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Primes, indemnités et frais AGO	-	7 027	28 500
Jetons de présence	3 995	3 995	16 200
Redevance CMF	4 015	893	5 095
Honoraires du commissaire aux comptes	2 722	2 722	11 040
Autres (TCL et autres frais)	7 245	105	810
Total en Dinars	17 977	14 742	61 645

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

NOTE 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **Société SICAV BNA** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la **Société SICAV BNA** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la **BNA Capitaux** et son dépositaire la **Banque Nationale Agricole (BNA)**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La BNA Capitaux, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque Nationale Agricole (BNA), en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la **Société SICAV BNA** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers **31/03/2026**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au **31 mars 2026**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société SICAV BNA** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.